

Bulletin SPECIAL AG

Année scolaire 2025 2026

Chers Collègues,

Une assemblée générale dans votre canapé ? Sans difficulté pour faire garder vos enfants ? Vous permettant de voter sans vous déplacer ?

C'est possible ! Ayant la volonté de rendre plus accessible ce temps fort de la vie de notre Association, l'OCCE vous propose :

- **L' Assemblée Générale** de l'Association OCCE de l'Aisne **le Mercredi 4 MARS 2026 à 10H00 en présentiel** au 49 rue Aristide Briand à Chauny **ET en visioconférence** (le lien sera envoyé après retour du bulletin de participation)
- Un rendez-vous sur votre espace **RETKOOP** où vous pourrez **voter, entre le 18 février 2026 (9h) et le 4 mars 2026 (9h)** (les documents sont annexés aux votes ou sont visibles sur notre site).
- Et si vraiment vous étiez dans l'incapacité de vous joindre à nous selon ces deux modalités, vous pouvez donner **POUVOIR** à une tierce personne qui sera présente, en remplissant et en nous renvoyant le document ci-dessous.

Les bilans comptables et les comptes de résultat ne sont pas en ligne mais peuvent être envoyés sur demande aux adhérents de l'association.

Merci de nous envoyer :

- **Le bulletin de participation**
- **La délégation de pouvoirs en cas d'impossibilité de présence ou de vote par Retkoop**
- **La proposition de candidature (facultative)**

Il est important que vous participiez à ses travaux.

En attendant le plaisir de vous y rencontrer,
Pour le Conseil d'administration

Le Président , Luc Degonville



Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

**Vous êtes cordialement invités à participer à
l'Assemblée Générale ordinaire de l'OCCE de l'Aisne
qui se tiendra le **04 MARS 2026 à 10h00**
au siège de l'OCCE 02 situé 49 rue Aristide Briand à CHAUNY
ET en visioconférence**

Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :

- Approbation du PV de l'AG du 05 mars 2025
- Rapport moral du Président. Vote.
- Rapport d'activités 2024-2025. Vote.
- Rapport financier de l'exercice 2024-2025. Rapport du Commissaire aux Comptes. Affectation du résultat. Vote.
- Projet d'activités 2025-2026. Vote.
- Budget prévisionnel 2025-2026. Montant de la cotisation 2026-2027. Vote.
- Candidatures au Conseil d'Administration et renouvellement des mandats. Votes.
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration nouvellement constitué se réunira pour élire les membres du bureau. L'information sera donnée sur notre site.

Bulletin SPECIAL AG

Année scolaire 2025 2026

BULLETIN DE PARTICIPATION A RENVOYER AVANT LE **02/03/2025**

à ad02@occe.coop ou OCCE 49 rue Aristide Briand 02300 CHAUNY

M. Mme Mlle

Mandataire de la coopérative scolaire ou du foyer coopératif de:

- Participera à l'Assemblée générale du 04/03/2026 **au siège** à CHAUNY*
- Participera à l'Assemblée générale du 04/03/2026 **en visioconférence***
- Ne participera pas à l'Assemblée générale du 04/03/2026
mais procédera aux différents votes **sur Retkoop***
- Ne participera pas à l'Assemblée générale du 04/03/2026
mais sera représenté.e (**délégation de pouvoirs ci-dessous**)*

En tant que mandataire, vous pouvez vous faire représenter et donner pouvoir soit à une personne morale (Conseil d'Administration) soit à la personne physique de votre choix (membre du Conseil d'Administration, autre mandataire, collègue qui sera présent.)

Pour cela, complétez et faites parvenir la délégation de pouvoir ci-dessous.

DELEGATION DE POUVOIRS

A nous retourner avant le **02/03/2025**

Je, soussigné(e), (nom-prénom-adresse) :

..... Agissant en qualité de membre de l'OCCE 02 dont le siège est 49 rue Aristide Briand 02300 CHAUNY.

Mandataire de la coopérative ou du foyer de :

comptant adhérents, ne pourra pas assister à l'Assemblée Générale de l'OCCE 02 qui se tiendra le mercredi 04/03/2026 et donne pouvoir à

M. ou Mme afin de m'y représenter.

En conséquence, cette personne prendra part à toutes les discussions et délibérations, prendra connaissance de tout document et émettra tout vote.

Si la présente procuration est retournée à l'OCCE 02 sans indication de nom, il sera émis au nom du signataire de cette délégation de pouvoir, un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration de l'OCCE 02.

Fait à le

(signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »)